## De la mer au Jourdain, l'égalité des droits

17.02.2024

Categories: Antisémitisme

On nous dit souvent : « Vous êtes antisionistes. Donc vous voulez jeter les Juifs à la mer. »

C'est l'inverse.

Qu'est-ce qui a permis aux Blancs d'Afrique du Sud de rester dans leur pays ? Est-ce le maintien de l'apartheid ou la fin de l'apartheid ? C'est la fin de l'apartheid bien sûr. Sinon tôt ou tard, ils auraient dû partir. Mandela avait énoncé trois conditions non négociables : l'Afrique du Sud est une et indivisible – Une personne = une voix – Vous reconnaissez que l'apartheid est un crime.

Pour obtenir une paix juste et durable en Palestine/Israël, il faudra transposer ces conditions. Cela veut dire bien sûr la fin du sionisme.

On nous dit souvent ; « Vous êtes antisionistes. Vous remettez en cause la légitimité de l'État d'Israël ? »

Le sionisme est un colonialisme de peuplement ou de remplacement. Dès l'arrivée des premiers colons sionistes en Palestine, le but n'était donc pas d'exploiter le peuple autochtone, mais de nier son existence, pour le fragmenter, l'expulser et le faire disparaitre définitivement.

La finalité du projet sioniste a toujours été un État ethniquement pur. Il y a eu en 1947-1948 un nettoyage ethnique prémédité. Et aussitôt le viol du droit international avec l'interdiction faite aux réfugiés palestiniens de rentrer chez eux et l'effacement de leurs traces.

L'État d'Israël n'a jamais été l'État de tous ses citoyens. Il s'est défini comme un État juif et même comme l'État de tous les Juifs. Le peuple palestinien n'a jamais eu l'occasion d'exercer son droit à l'autodétermination. La création de cet État sous cette forme ethnique est donc illégitime.

Mais ... Depuis 1948, un peuple israélien s'est créé. On ne réparera pas un nettoyage ethnique par un autre nettoyage ethnique.

Alors ? Le sionisme est sorti du droit international depuis des décennies. Il a abouti à un régime suprémaciste qui commet un génocide. Il colonise, il occupe, il emprisonne, il vole, il tue ...

La seule issue consiste à appliquer le droit international. Il n'y a pas d'alternative au « vivre ensemble dans l'égalité des droits ». En Palestine/Israël comme ailleurs dans le monde.

Cela impose la fin de l'État des seuls Juifs. Cela impose le démantèlement complet de toutes les lois et

institutions qui ont abouti à l'apartheid. Et bien sûr le droit au retour effectif des réfugiés palestiniens. Toute autre solution aboutira à prolonger la barbarie actuelle ou à en créer une nouvelle.

La Coordination nationale de l'UJFP, le 14 février 2024